

# Protocole local d'adaptation des prescriptions de chimiothérapies IV par les pharmaciens : Retour d'expérience à 6 mois d'application

N. CHAUMARD BILLOTEY<sup>1</sup>, L. LALOI<sup>1</sup>, D. BAYLOT CHAVRIER<sup>1</sup>, M. RIBELAYGUE<sup>1</sup>, A. JOUREAU CHABERT<sup>2</sup>, O. TREDAN<sup>3</sup>, B. FAVIER<sup>1</sup>  
1 Département de Pharmacie Oncologique 2 Direction des Soins et Parcours 3 Département de Médecine Oncologique, Centre Léon Bérard, Lyon, France

## CONTEXTE

En vue d'optimiser le flux des prescriptions de chimiothérapies (IV ou SC) de l'Hôpital de Jour (HJ), un protocole local d'adaptation des prescriptions a été établi. Validé par la Commission Médicale d'Etablissement et déclaré auprès de l'Agence Régionale de Santé, il permet aux pharmaciens de l'unité de production de modifier ou interrompre les prescriptions de chimiothérapies suite à une intervention pharmaceutique (IP) conformément à l'Arrêté du 21 février 2023 (1). Cela vise notamment à réduire les interruptions de tâches, l'attente, et par conséquent le retard de mise en fabrication.

## OBJECTIFS

Etablir d'une part un bilan de l'activité à 6 mois de la mise en place du protocole et d'autre part la satisfaction des prescripteurs.

## METHODOLOGIE

Le protocole concerne les patients de l'HJ sous chimiothérapies IV ou SC :



hors étude clinique



hors pédiatrie

- ✓ Pour tout Renouvellement ou Adaptation de Thérapeutique Concertée avec le prescripteur (RATC)
- ✓ ou Renouvellement ou Adaptation de Thérapeutique Directe (RATD) sans concertation du prescripteur.



Cela cible les erreurs de prescriptions en hématologie-oncologie, pour lesquelles nous faisons une intervention pharmaceutique (IP). L'impact clinique potentiel des IP a été évalué selon la classification de Hatoum (2).

La période d'étude est de juillet à décembre 2024.

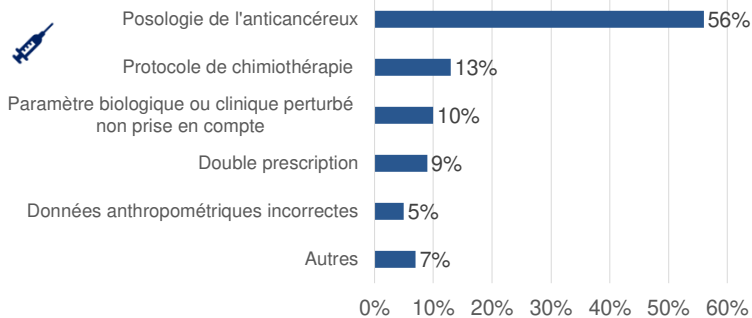
L'enquête de satisfaction a été faite en ligne auprès des 61 prescripteurs.

## RESULTATS

En 6 mois, 254 prescriptions de chimiothérapies ont fait l'objet d'une IP

➤ **Incidence IP = 1.8%**

➤ Les principaux motifs des IP sont :



➤ L'impact des IP est jugé cliniquement significatif (87% des cas) et très significatif (11% des cas). 2% ont un impact clinique jugé nul.

➤ Les IP ont conduit à :

- 🚫 Une annulation de la cure dans 10% des cas
- 👍 Une modification de la prescription dans 90% des cas

Dans le cadre du protocole local d'adaptation des prescriptions :

- 99 prescriptions modifiées par le pharmacien
  - ✓ 80% en concertation avec le médecin (RATC)
  - ✓ 20% en direct (RATD)
- Aucun incident déclaré ou erreur générée par le protocole



Enquête auprès des prescripteurs :

- Taux de participation 78% (réponses incomplètes dans 11 cas sur 48)
- 😊 ➤ Taux de satisfaction global : 100% (Avec absence de réponses pour 8% des médecins répondants)
- Pour 89% des répondants :
  - ✓ Le protocole local d'adaptation rend un service approprié aux patients
  - ✓ Il contribue à faciliter leur exercice professionnel.

## CONCLUSION / DISCUSSION

Ce premier bilan semestriel est encourageant. Il témoigne de l'intérêt de ce dispositif innovant impliquant les pharmaciens, au plus près des médecins, dans l'optimisation de la prise en charge clinique du patient et de la sécurisation des prescriptions de chimiothérapies.

Références :

- (1) Alinéa 2 de l'article 1 de l'Arrêté du 21 février 2023 relatif au « renouvellement et à l'adaptation des prescriptions par les pharmaciens exerçant au sein des pharmacies à usage intérieur » en application de l'article L. 5126-1 du code de la santé publique
- (2) H.T. Hatoum and al, Drug Intell. Clin. Pharm. 22 (1988) 980-982